

La Maison Picson - Rentrée 2025-2026

Règlement de l'accueil parascolaire du MIDI

Lieu : La Maison Picson
Route de Prélaz, 6
1807 Blonay
Tél. : 021 564 03 80
Courriel : maisonpicson@bstl.ch

- Accueil du midi :

L'accueil débute le **lundi 18 août 2025** et se termine le **vendredi 26 juin 2026**.

Il a lieu tous les jours suivant le calendrier scolaire, y compris lors des journées pédagogiques planifiées par le groupement scolaire.

- Les enfants sont accueillis dès la fin des cours (11h55). Ils restent à l'accueil jusqu'à 13h20, heure à laquelle ils peuvent quitter la structure pour rejoindre leur cour d'école.
 - Les enfants fréquentant l'établissement de Bahyse sont tenus d'emprunter le Chemin des Closels, pour les trajets entre l'école et la Maison Picson.
- L'accueil du mercredi se termine à 13h30. Les parents ou représentants légaux peuvent venir rechercher leur enfant entre 13h00 et 13h30 au plus tard. Sur autorisation écrite des parents ou représentants légaux, les enfants sont autorisés à quitter seuls la structure.

- Élèves concernés :

Tous les élèves de 3P à 8P du groupement scolaire qui fréquentent les classes de Blonay.

- Services assurés :

Accueil, service et surveillance du temps de repas.

- Le repas est servi entre 12h et 12h45 au plus tard.
 - ✓ Par respect pour la nourriture, pour ceux qui l'ont préparée et aussi pour le personnel qui en assure le service, nous encourageons les enfants à goûter de tout, même en petites quantités
 - ✓ Afin de ne pas laisser de restes, les enfants indiquent raisonnablement la quantité souhaitée
 - ✓ Une fois le repas terminé, les enfants débarrassent seuls leur plateau et leur verre.

Accompagnement et animation avec les enfants dans les différentes salles de la Maison.

- ✓ Salles de jeux et ou de lecture du rez-de-chaussée
- ✓ Salle de sport et/ou cour intérieure accessible en fonction des conditions météorologiques.
- ✓ A 13h20, les enfants se préparent et sont libérés pour se rendre seuls à l'école.

L'accueil parascolaire de midi à la Maison Picson propose, dans la mesure du possible, un accueil d'urgence ou de dépannage. Vous devez adresser votre demande auprès des responsables de la structure à l'avance (courriel ou téléphone).

- **Nous vous demandons**
 - De prendre connaissance avec votre enfant du présent règlement ainsi que de la charte de fréquentation de la Maison Picson.
 - De signer conjointement avec votre enfant le coupon de retour et nous le retourner.
 - De nous prévenir des absences de votre enfant au plus tard à 8h du jour d'accueil concerné afin que nous ne commandions pas un repas inutilement. Vous pouvez le notifier soit par courriel, soit par téléphone pendant les horaires d'ouvertures de la structure.
 - Le secrétariat des écoles nous communique la grande majorité des sorties scolaires, néanmoins il est indispensable que les absences de vos enfants nous soient confirmées par vos soins, à chaque fois.

- **Tarif et facturation**

Selon le contrat établi avec le Réseau Enfants Blonay Saint-Légier (REBSL).

Courriel : info@rebsl.ch Téléphone : 021 564 03 70

Pour toute modification de votre contrat d'accueil, nous vous demandons de le faire exclusivement de manière écrite via courriel auprès du REBSL.